

A ssociation de Défense de l'Ecole Catholique

Chers amis et bienfaiteurs,

D La rentrée scolaire est pour les enfants la découverte d'un nouvel horizon : nouvelles maîtresses, nouveaux professeurs, nouveaux livres, nouveaux cahiers, mais ce sont aussi les retrouvailles de l'école, des camarades quittés au début des vacances.

Pour les parents qui désirent donner à leurs enfants une éducation chrétienne, c'est alors le choix très exigeant de l'école libre catholique, si lourde pour le budget familial parce qu'elle survit sans subsides de l'État pour préserver sa liberté : liberté d'enseigner la vérité, de transmettre la culture chrétienne, de former des chrétiens, de faire de ces charmantes têtes blondes des hommes de Foi.

E Les directeurs de ces écoles confient cette nouvelle année à la divine Providence. Comment boucler le budget, honorer les échéances sans son intervention ?

Vous le savez, chers amis et bienfaiteurs, cette Providence passe par vos mains. En ce début d'année, nous comptons à nouveau sur votre inlassable générosité.

A tous, merci.

Abbé L. Duverger

Dans ce numéro :

Editorial	1
Explication sur l' <i>ADEC</i>	2
L'éducation de la Foi	6
Nouvelles de l'Association	8

Le mot de l'Econome

Abbé Jean-Luc Radier, vice-président de l'ADEC

Il arrive quelquefois que l'on nous interroge au sujet des aides financières attribuées par l'**ADEC** aux écoles.

En effet, l'**ADEC** a pour but de soutenir toutes les écoles catholiques conformes à la Tradition de l'Eglise, et le rappelle souvent. Pourtant, seuls les élèves scolarisés dans les écoles de la Fraternité Saint-Pie X reçoivent l'aide des bourses attribuées par l'**ADEC**. De même, les aides particulières pour des travaux ou des projets importants concernent, semble-t-il, exclusivement les écoles de la Fraternité.

Il paraît donc important et utile pour vous, chers bienfaiteurs, de répondre à deux questions : l'**ADEC** aide-t-elle seulement les écoles de la Fraternité ? Selon quels critères et dans quelles limites l'**ADEC** aide-t-elle les écoles ?

Pour répondre à la première question, il suffit tout simplement de vous rappeler que l'objet de l'**ADEC** est, notamment, de « soutenir financièrement (...) les établissements privés (...) de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, et de tout autre institut poursuivant les mêmes buts en matière d'éducation ».

Il découle donc de cet objet que l'**ADEC** aide en priorité les écoles dirigées et administrées par les prêtres de l'Institut sacerdotal fondé par Mgr Lefebvre ; ce qui se comprend aisément, puisque ce sont ces prêtres qui ont fondé l'**ADEC** pour soutenir leurs œuvres scolaires.

L'**ADEC** a aussi pour but d'aider toute école qui suit les mêmes principes éducatifs, c'est-à-dire les écoles recommandées par ce même Institut.

Par conséquent, la priorité accordée aux écoles de la Fraternité n'est pas ex-



Les bergers de Noël à l'école Saint-Jean -Baptiste-de-la-Salle (62)

clusive et l'**ADEC** conserve une ambition plus large, dans la mesure de ses finances et de son rayonnement.

Cependant, et ceci est aussi un début de réponse à la deuxième question, l'**ADEC** n'a jamais reçu suffisamment de dons pour aider toutes les écoles de la Fraternité.

Pour vous donner une idée de la difficulté de la tâche, sachez que les dons que vous nous envoyez généreusement totalisent dans l'année environ 250 000 €, tandis que le total des bourses qui seront attribuées aux familles s'élève dans le même temps à environ 350 000 €.

Comment faire pour payer toutes les bourses ? Comment faire pour attribuer des aides pour permettre en plus des travaux, aménagements ? La tâche est difficile, et dépasse les possibilités de l'association.

Heureusement, l'**ADEC** n'est pas seule, et n'est pas centralisatrice, et chaque école ayant son histoire et ses particularités, la plupart bénéficient du soutien d'un réseau d'amis et de bienfaiteurs, parmi les catholiques fidèles à la Tradition de leur région.

En particulier, l'**ADEC** n'attribue pas de bourse ni d'aides pour les écoles primaires, qui sont soutenues par le prieuré dont elles dépendent généralement, ayant chacune son association de gestion. En contrepartie, elle renonce à recevoir, au profit de celles-ci, la quête annuelle pour les écoles, qui lui est normalement destinée. De même, l'**ADEC** a donné depuis longtemps priorité aux pensionnats et n'attribue pas d'aide aux externats à une exception : l'École Saint-Bernard à Courbevoie.

En contrepartie, l'**ADEC** demande à l'établissement scolaire soutenu d'observer certaines règles : demandes de bourses exclusivement adressées à l'**ADEC**, avec les mêmes règles d'attribution, communication du budget, et justificatif de l'emploi des sommes versées.

Le champ d'action de l'**ADEC** est donc bien plus restreint que ce que son objet social lui permettrait. Elle n'en renonce pas pour autant à ses ambitions, qui sont celles des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X, pour la défense de l'école catholique, et qui sont, j'en suis sûr, celles de vous tous, amis et bienfaiteurs. ■



Défilé de l'école St-Jean-Baptiste-de-la-Salle (62) le 11 novembre.

L'éducation de la Foi

Abbé Loïc Duverger

Le premier devoir des parents chrétiens est de faire baptiser leurs enfants et de les éduquer dans la Foi catholique. Car « sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu », et seul « celui qui croira sera sauvé ».

La Foi est ce don précieux que Dieu fait au baptême, par lequel le baptisé croit à tout ce que Dieu a révélé et enseigne par son Église.

Si aujourd'hui les meilleurs parents font encore baptiser leurs enfants, trop rares sont ceux qui ont le souci de faire grandir la Foi dans l'âme de leurs enfants en la nourrissant de la vérité surnaturelle et en la préservant des attaques extérieures.

Dans l'âme du petit, la Foi ne demande qu'à grandir, à se fortifier pour éclairer et diriger toute la vie, pour ouvrir les portes de la Vie

éternelle. Il revient aux parents, alors qu'ils subviennent avec tant d'attention aux soins corporels de leurs enfants, de protéger et de développer la Foi dans leur âme.

Mais comment pourra-t-elle grandir si elle n'est pas irriguée par l'enseignement et fortifiée par la réception régulière des sacrements?

Le premier enseignement de la Foi se fait à la maison dans ces leçons personnelles que la maman donnera à son petit, dans cette ambiance chrétienne



Fête Dieu à l'école St-Jean-Baptiste-de-la-Salle(62)



Profession de Foi à l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (62)

et fervente qui règne dans le foyer où tout est fait sous le regard de Dieu. Les prières, les premiers éléments du catéchisme, l'exercice de la vertu, de la charité, de la générosité, de l'esprit de sacrifice sont acquis par l'enfant en même temps qu'il apprend à marcher, à parler, et à appliquer les premières règles de la bonne éducation.

Ce creuset familial est essentiel pour permettre à la Foi de germer et de se développer harmonieusement sous l'influence de la grâce divine.

Mais bientôt, l'enfant rejoindra l'école pour y parfaire le premier enseignement reçu à la maison. De l'apprentissage de la lecture aux études qu'il suivra pour posséder un métier qui le lancera dans la vie active, il y sera soumis à une influence différente de celle de sa famille pendant plus de 15 ans à raison de 6 à 7 heures par jour, près de 200 jours par an.

Cette influence, soit elle est conforme à la Foi que l'enfant a reçue et qu'il développe dans sa famille, soit elle ne l'est pas.

Si elle l'est, les conditions sont alors réunies pour voir cette Foi grandir, s'établir fortement dans l'âme, être vivifiée par la grâce divine et les sacrements. L'âme enracinée dans la Foi peut plier sous les tempêtes et les secousses déchaînées par le monde, elle ne rompt pas et n'est pas déracinée. Au contraire, elle de-

vient bientôt un « arbre aux branches étendues prêt à recevoir les oiseaux du ciel ». L'enfant devenu homme est alors le juste qui vit de la Foi sous le regard de Dieu, en marche pour la Vie éternelle.

Si, par contre, l'enseignement reçu à l'école n'est pas vivifié par la Foi, il est alors nuisible et ruine d'une manière insensible et certaine la vie chrétienne, il inocule un poison insidieux qui contrarie le développement de la grâce dans l'âme et l'empêche d'estimer à leur juste prix les choses du temps et celles de l'éternité.

L'école neutre, laïque, « respectueuse des diverses croyances », déverse dans l'âme le poison de l'indifférentisme et du libéralisme. Les opinions les plus excentriques, si séduisantes et si généreuses, mises sur un pied d'égalité avec la Vérité révélée ruinent dans l'âme de l'enfant la flamme vacillante de la Foi plus sûrement que l'athéisme militant. « Organiser l'enseignement de manière à lui enlever tout point de contact avec la religion, c'est corrompre dans l'âme les germes mêmes de la perfection et de l'honnêteté. » (Léon XIII). Ici se trouve le creuset de la déchristianisation de la France.

L'enseignement, si brillant et universel soit-il, est toujours tronqué et incomplet s'il n'est illuminé par la Foi qui seule est l'explication vraie de toute chose, « elle donne aux Lettres et aux Arts une nouvelle force et une nouvelle vie » (Léon XIII).



Anciens élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (62), au séminaire de Flavigny



Table de ping-pong improvisée à l'école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (62)

L'Église a toujours voulu que les enfants, à l'âme si fragile dans les premières années, reçoivent un enseignement vivifié par la Foi dans des écoles catholiques. « L'école neutre ou laïque d'où est exclue la religion est contraire aux principes de l'éducation. Nous renouvelons et confirmons les déclarations de nos prédécesseurs : la fréquentation des écoles non-catholiques, ou neutres, ou mixtes doit être interdites aux enfants catholiques » (Pie XI).

Les ennemis de l'Église ne se trompent pas. Pour faire des athées, des indifférents ou tout simplement des catholiques tièdes et lâches, ils ont inventé l'école laïque et gratuite, effroyable machine à réduire à néant la Foi et la vie chrétienne.

Le résultat est là sous nos yeux ; la France se vide de sa substance catholique, la fille aînée de l'Église est exsangue, la Foi n'est plus transmise et la barbarie, sous l'apparence des techniques les plus avancées, s'élève des générations montantes.

L'avenir est dans l'école intégralement catholique où toutes les matières sont enseignées à la lumière de la Foi. Elle est l'un des principaux remèdes à la terrible décadence dans laquelle la France s'enfonce, avant de disparaître. ■

Pour nous aider, envoyez vos dons à :

ADEC

B.P. 125 - 92154 SURESNES Cedex

Aidez-nous ! Aidez-nous ! Aidez-nous !

Nouvelles de l'association

In memoriam

L'**ADEC** vous fait part du brusque rappel à Dieu de Monsieur **Régis Deren**, à l'âge de 71 ans, le 18 octobre 2006.

Père d'un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, Monsieur Deren s'est dévoué pendant de longues années au service de l'économat de l'école l'Etoile-du-Matin en Moselle.

L'**ADEC** assure son épouse, ses enfants et toute sa famille de ses prières reconnaissantes pour le repos de son âme, et invite les bienfaiteurs à s'y unir. Requiescat in pace.

Pour l'année scolaire 2006 – 2007, l'**ADEC** accorde des bourses à plus de 150 familles pour faire face au coût des scolarités dans les écoles catholiques. La liberté d'enseignement est un bien que l'Etat fait chèrement payé. L'association, dirigée par des bénévoles, reverse l'intégralité de ce qu'elle reçoit. Elle se fait ici l'interprète de tous les parents pour remercier chaleureusement les bienfaiteurs de l'**ADEC** qui par leur don permettent la survie des écoles catholiques et l'éducation chrétienne de la jeunesse.

L'école de Camblain l'Abbé, près d'Arras (62), est construite avec des toitures en terrasse, originalité d'un architecte des années 70 qui ignorait que la région est pluvieuse. Aujourd'hui les terrasses fuient, l'eau coule dans les couloirs, les seaux et les serpillères parent aux inondations. L'école fait appel à l'**ADEC** pour faire face aux réparations d'urgence (30 000 €). ■



Il faut éponger les fuites de toiture ...

Aidez-nous ! Aidez-nous ! Aidez-nous !

Lettre gratuite de l'Association de **Défense de l'Ecole Catholique**, B.P. 125 — 92154 Suresnes Cedex